



REPORTING FINANCIER BP Aura #53

31 janvier 2025

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE** 
par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?</i>	3
1.2. <i>Nos engagements.....</i>	3
1.3. <i>Utilisation de votre épargne.....</i>	3
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?.....</i>	4
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	4
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. <i>Vision dynamique</i>	5
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	6
4. LES CREDITS.....	6
4.1. <i>Note méthodologique.....</i>	6
4.2. <i>Vision dynamique</i>	7
4.3. <i>Nature des crédits octroyés.....</i>	8
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS.....	9
5.1. <i>Le Ratio Brut</i>	9
5.2. <i>Le Ratio Financier</i>	10



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Permettez-moi de revenir sur quelques faits marquants du rapport d'activité 2024 que nous venons de publier (je vous invite à le retrouver sur notre site : reportings financiers / BPAURA / Bilan d'activité 2024).

Vous y lirez que la dynamique de la Banque de la Transition Énergétique par BPAURA s'est encore accélérée sur l'année écoulée : progression des encours d'épargne de 11% à 443 millions d'euros, hausse des encours de crédit de 35% à 622 millions d'euros et production record de crédits nouveaux pour 255 millions d'euros. Au niveau de la communauté BTE, intégrant toutes les Banques Populaires adhérentes, dont la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté qui nous a rejoint en 2024, les encours d'épargne et de crédits dépassent maintenant largement la barre symbolique du milliard d'euros. Tous ces chiffres confirment la pertinence de notre modèle et cette capacité des banques régionales et coopératives d'être des accélératrices de transitions énergétiques et environnementales.

Malgré un contexte international plus tendu et parfois climatosceptique, malgré des contraintes budgétaires nationales limitant le soutien public à la transition, je reste convaincu que la dynamique se poursuivra dans les années à venir, car le réchauffement climatique est une réalité, car la décarbonation de l'économie n'est pas une option mais une obligation ; je peux vous assurer que nous y prendrons toute notre part.

Encore merci de votre confiance,

Pierre-Henri

- Pierre-Henri GRENIER –

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Énergétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022, et par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté en début d'année 2024. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

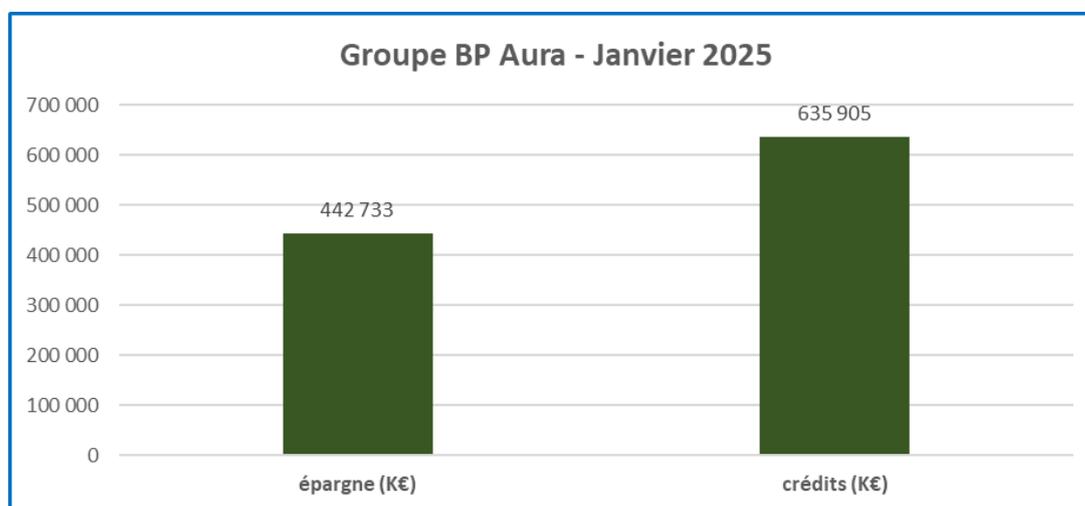
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

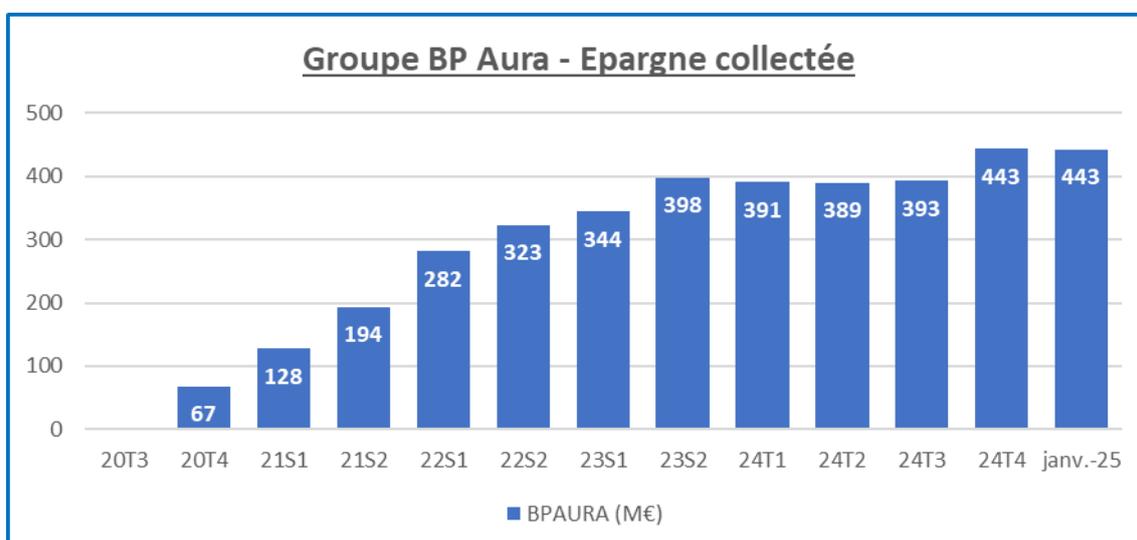
A fin janvier 2025, l'épargne collectée s'est élevée à 443 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 636 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

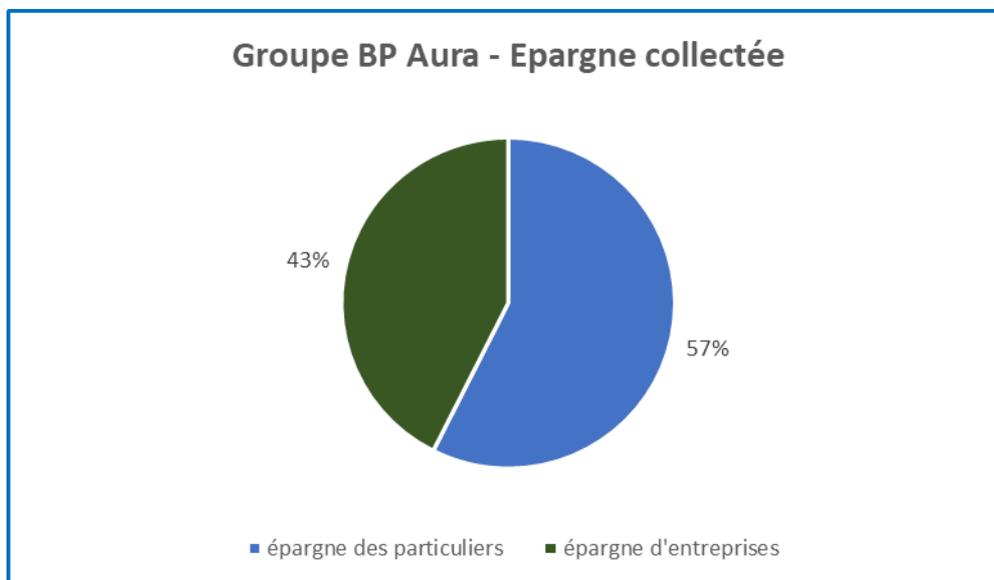
3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître et a dépassé la barre des 10 800 ; les montants collectés sont en légère hausse à 443 millions d'euros à fin janvier 2025, même si les encours restent relativement stables depuis le mi-2023.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 57% et auprès d'entreprises pour 43%.



La collecte reste principalement portée par les encours de livrets sociétaires des particuliers :

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	83 653 732 €	5 438 406 €	-6 569 826 €	82 522 313 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	168 364 482 €	9 189 598 €	-10 709 483 €	166 844 597 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	5 747 700 €	244 050 €	-1 788 449 €	4 203 301 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire¹</i>	712 067 €	18 237 €	-14 027 €	716 277 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	184 960 130 €	4 756 800 €	-1 270 000 €	188 446 930 €
TOTAL	443 438 111 €	19 647 091 €	-20 351 784 €	442 733 418 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

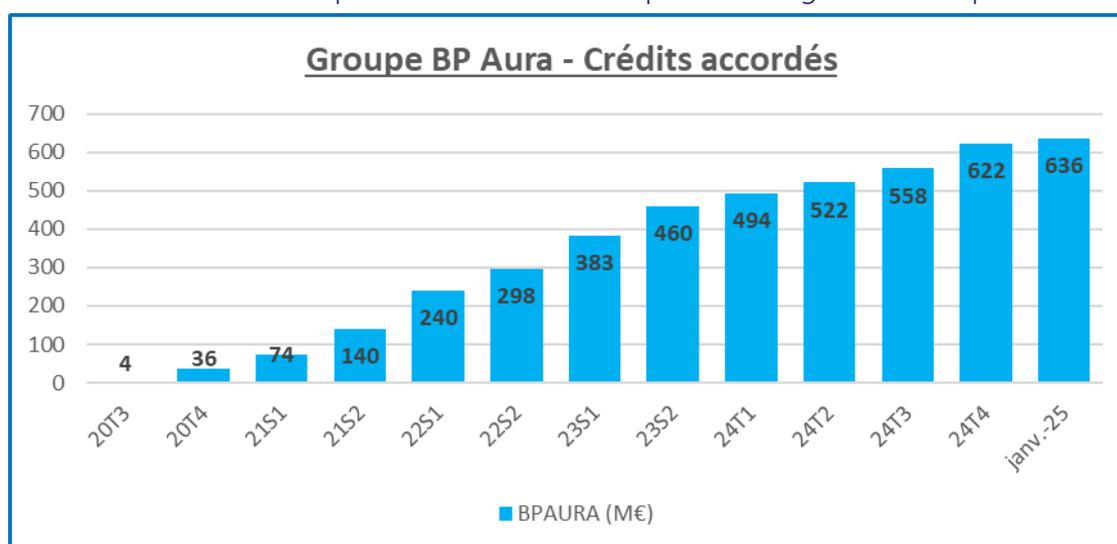
- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,

- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

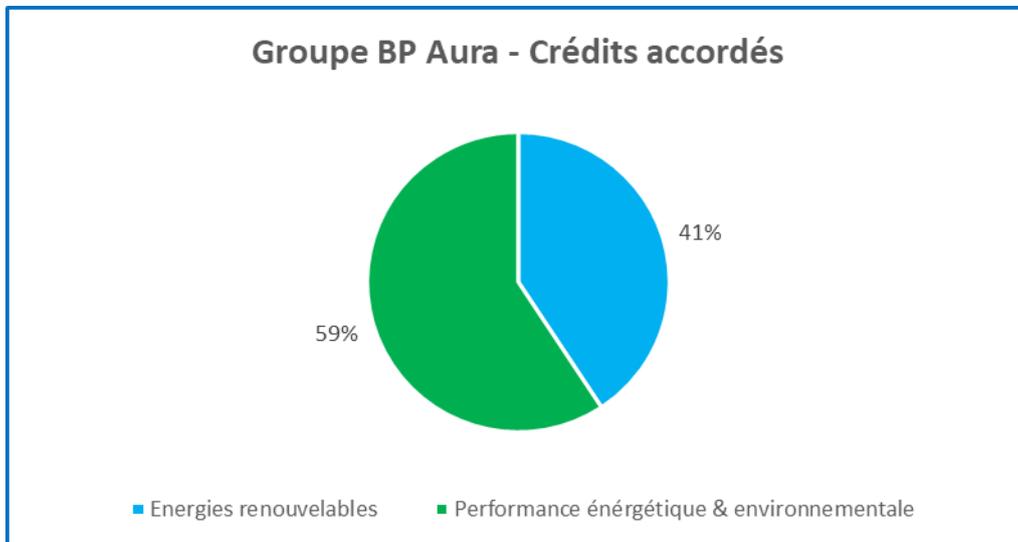
La croissance des crédits est en augmentation constante et traduit une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes.



	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	253 425 166 €	6 372 020 €	-1 322 643 €	258 474 543 €
Efficacité énergétique	199 275 215 €	5 565 835 €	-1 993 285 €	202 847 765 €
Eco mobilité	103 070 676 €	6 139 718 €	-3 715 846 €	105 494 548 €
Innovation	26 216 678 €	589 150 €	-384 411 €	26 421 417 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Prévention et maîtrise de la pollution	13 326 607	0 €	-124 883 €	13 073 766 €
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	14 938 405	105 253 €	-124 883 €	2 312 160 €
Autres	24 687 390	2 535 090 €	-69 755 €	27 280 684 €
TOTAL	622 333 522 €	21 307 066 €	-7 735 706 €	635 904 882 €

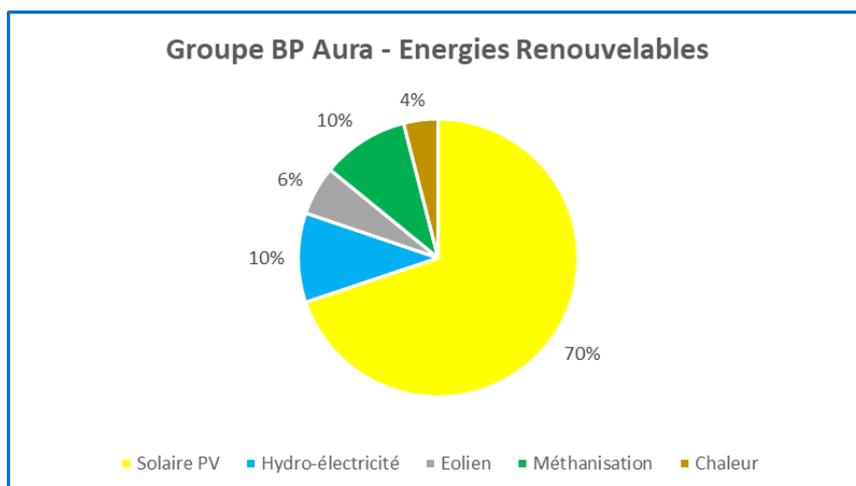
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 41% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergie) et environnementale, à 59%.

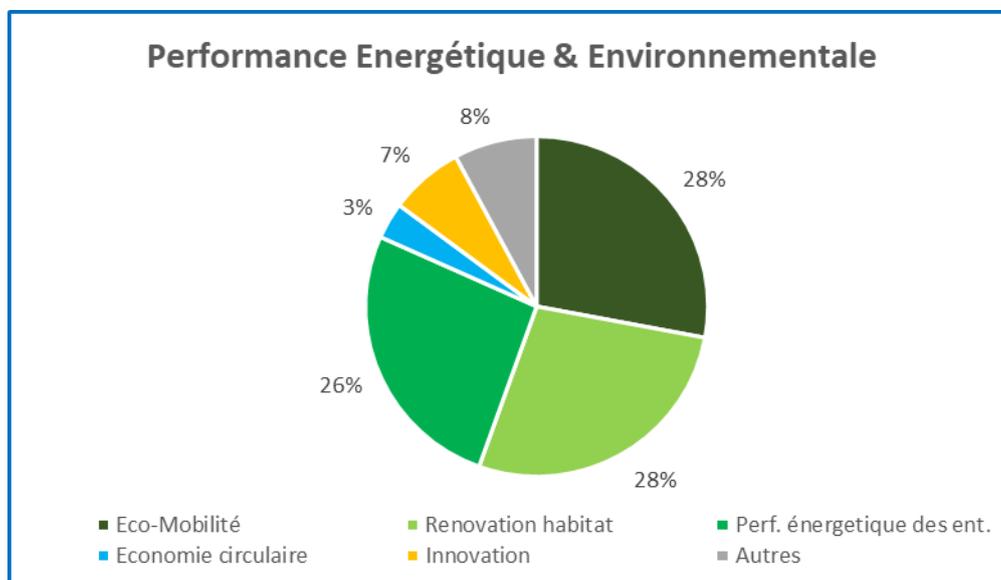


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 11 712 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 70% du montant des projets financés, contre 10% pour l'hydro-électricité, 6% pour les projets éoliens, 4% pour des projets de méthanisation, et 10% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets de performance énergétique et environnementale, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (28%), rénovation énergétique (28%), performance énergétique des entreprises (27%), économie circulaire (3%) et innovation (7%).

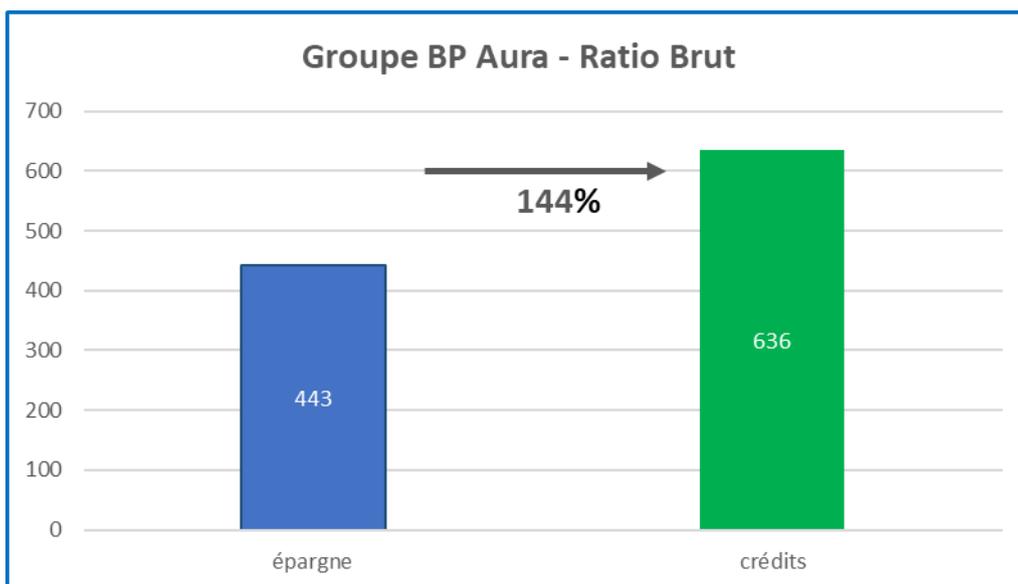


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 144% à fin janvier 2025.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 107 à fin janvier 2025. (Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

